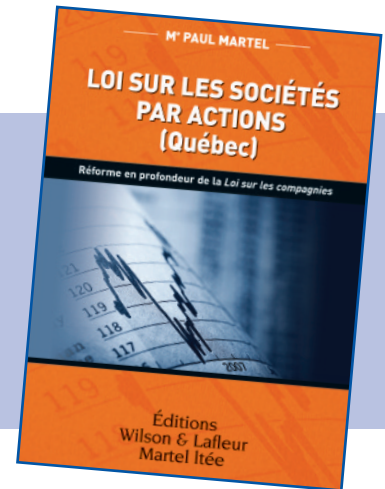


LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Fonctionnement interne et recours

MONTRÉAL : Fairmont le Reine Élizabeth
Le 8 octobre 2010 de 8 h 30 à 11 h 45 ou
Le 26 novembre 2010 de 8 h 30 à 11 h 45

QUÉBEC : Hilton Québec
Le 12 octobre 2010 de 8 h 30 à 11 h 45



M^e Paul Martel

La troisième formation

La *Loi sur les sociétés par actions*, sanctionnée le 4 décembre dernier, propose un tout nouveau régime, convivial et avant-gardiste, au droit applicable aux personnes morales régies par les Parties I et IA de la *Loi sur les compagnies*.

Après avoir sommairement passé en revue les principaux changements apportés par la Loi, lors de la première conférence tenue au printemps dernier, cette troisième formation propose un examen approfondi des sujets suivants :

- Administrateurs et dirigeants (réunions, fonctions et pouvoirs, règlement intérieur, délégation, devoirs et responsabilité)
- Actionnaires (assemblées, convention unanime des actionnaires, responsabilité)
- Protection des actionnaires (propositions, vote par catégorie, opération d'expulsion, droit au rachat d'actions, acquisition forcée d'actions)
- Recours (enquête, action dérivée, redressement en cas d'abus ou d'iniquité, dissolution judiciaire, convocation judiciaire d'assemblée)

De plus, les participants se verront remettre la dernière édition d'un livre hors-commerce contenant les textes bilingues de la

Loi sur les sociétés par actions et la *Loi sur la publicité légale des entreprises*, de même qu'un texte doctrinal de M^e Martel commentant ces lois, article par article.



Cette formation de trois (3) heures est reconnue par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec.

Le formateur

LA référence au Québec en droit corporatif, M^e Paul Martel a agi comme consultant externe du ministre des Finances pendant tout le processus de conception et de rédaction du projet de loi. Auteur prolifique (*La compagnie au Québec*, *Business Corporations in Canada*, *Les conventions entre actionnaires* et de nombreux autres ouvrages faisant autorité en la matière) et conférencier hors-pair, M^e Martel est conseiller spécial au cabinet Blake, Cassels & Graydon.

Wilson & Lafleur
Martel ltée



► **FRAIS D'INSCRIPTION (PAR CONFÉRENCE) : 225\$ + taxes**

Inscrivez-vous ici!